



CAP locale n°1 du 5 janvier 2012 Mouvement de mutation du 1^{er} mars 2012 des inspecteurs filière gestion publique

Déclaration liminaire CGT

Nous ne pouvons débiter cette commission sans aborder le contexte économique et social dégradé. Les effets des mesures d'austérité décidées en fin d'année 2011 par le gouvernement portent essentiellement sur les salariés.

La fonction publique n'est pas épargnée, bien au contraire :

- RGPP, synonyme d'abandon de mission,
- gel des salaires pour 2011 et 2012,
- suppressions massives d'emplois, générant une dégradation supplémentaire des conditions de travail,
- hausse des cotisations retraite (synonyme d'amputation du pouvoir d'achat),
- création du délai de carence pour congé de maladie.

Le projet de TVA sociale du gouvernement, s'il aboutit, se traduira par du perdant-perdant pour les agents publics.

Pour 2012, ce seront encore de nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP au même niveau que les années précédentes. Le rythme du non remplacement de 2 emplois sur 3 est donc maintenu.

Après des services au bord de la rupture, on attaque désormais l'os, même s'il ne reste déjà plus grand-chose à ronger ! Et aucun service n'est épargné.

La souffrance au travail atteint un niveau inégalé à la DGFIP. En effet, les agents vont mal, souffrent de la charge de travail, de la pression des échéances, des retards accumulés... De nombreux collègues de toutes catégories n'en peuvent plus ! Certains craquent et s'approchent dangereusement de la dépression ou y sont déjà tombés.

Pourtant, Monsieur PARINI déclare dans un article du journal Le Monde daté du 30 décembre 2011 : « *Quant aux conditions de travail des agents, j'y ai veillé comme le lait sur le feu* ». Cette affirmation démontre que nous ne vivons pas dans le même monde que le directeur général, ou qu'il est bien mal informé.

En ce début d'année 2012, dans chaque poste du département, l'inquiétude grandit quant à l'annonce des suppressions d'emplois qui se chiffrent à 25 (en net) pour l'Ille-et-Vilaine. Car en effet, l'emploi et les conditions de travail sont étroitement liés.

Aussi, Monsieur le président, nous souhaitons d'ores et déjà connaître la date à laquelle vous annoncerez les postes et services concernés par ces suppressions.

Pour en revenir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, la CGT tient à vous faire part des remarques suivantes :

- nous n'avons pas connaissance du tableau des emplois,
- nous avons été destinataires du projet de mouvement le 29 décembre 2011, entre les fêtes de fin d'année et en pleine période de congés, ce qui a rendu très difficile la communication avec les collègues concernés pour la préparation de la CAP,

- l'information relative au fonctionnement des CAP locales à compter du 1^{er} janvier 2012, précisant le recours possible à un second expert, ancien élu, n'est parvenue que la veille de la CAP. Le délai trop court ne nous a pas permis de solliciter un second expert pour cette première CAP.

S'agissant du projet de mouvement qui nous est présenté, la CGT déclare être particulièrement attachée au respect des règles. Elles viennent d'être redéfinies dans le cadre de la fusion et elles doivent s'appliquer dans la clarté et la transparence.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons aborder la discussion sur les affectations des collègues concernés dans cette CAP.

Compte-rendu de la CAP :

A la suite de la déclaration CGT, la direction a apporté quelques réponses :

- sur les conditions de travail : la DGFIP a un plan national très ambitieux, qui serait plus important que partout ailleurs...
- sur les suppressions d'emplois : décisions nationales qui s'imposent à nous. « On essaie de localiser objectivement les services qui peuvent les absorber »... « en terme de réorganisation, on a des marges » (exemple : télédéclaration obligatoire pour tous les contribuables professionnels, obligation de télé@ctes...). Le prochain comité technique (23 janvier 2012) abordera cette question : publication du tableau des emplois et répartition des suppressions d'emplois.

La délégation CGT est intervenue avec force sur le climat qui règne en ce début d'année 2012 dans les différents services du département. Nous avons insisté sur la dégradation des conditions de travail, sur le climat anxieux, le mal-être généralisé du personnel.

Mouvement de mutation des inspecteurs de la filière gestion publique :

5 demandes internes :

- 3 obtiennent satisfaction : PIAA, Div. Immobilier logistique, DA2E
- 1 refus car le poste demandé n'est pas vacant, l'autre est primé par un inspecteur plus ancien en échelon

5 demandes externes :

- 4 obtiennent leur premier vœu : 2 à la TCA, Contrôle budgétaire régional, Tr. Vitré collectivités
- 1 obtient son 5^{ème} vœu : DSPL

Pour les critères d'affectation, la « cible » choisie par la direction était la règle de l'ancienneté, règle qui s'appliquera à partir de 2013. 2012 constitue une année de transition pour les règles de gestion en CAP locale, aussi la direction a privilégié le profil pour deux collègues. La CGT a rappelé les termes de sa déclaration liminaire : l'exigence du respect de règles claires et transparentes.

Vote sur le mouvement :

- POUR : Administration
- CONTRE : CGT
- Abstention : SNUI, CFDT, FO